Le Congolais Lubanga premier coupable de l'histoire de la CPI

@rib News, 14/03/2012 â€“ Source AFPL'ancien chef de milice de RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC) Thomas Lubanga a Ã©tÃ© reconnu coupable mercredi par la Cour pÃ©nale internationale (CPI) de crimes de guerre, pour avoir utilisÃ© des enfants soldats, qui rendait son premier jugement.Â«Â La chambre a conclu Ã l'unanimitÃ© que l'accusation a prouvÃ© au delÃ de tout doute raisonnable que Thomas Lubanga est coupable des crimes de conscription et d'enrÃ´lement d'enfants de moins de quinze ans et les a fait participer Ã un conflit armÃ©Â Â», a dÃ©clarÃ© le juge britannique Adrian Fulford qui a lu u rÃ©sumÃ© du jugement lors d'une audience publique Ã La Haye. Une peine sera prononcÃ©e ultÃ©rieurement, a prÃ©cisÃ© le VÃªtu d'habits traditionnels et d'un chapeau blancs, M. Lubanga est restÃ© impassible lors de la lecture du jugement, Ã©changeant seulement un bref sourire avec son Ã©pouse, assise au premier rang de la galerie du public, Ã la fin de l'audience. L'actrice amÃ©ricaine Angelina Jolie assistait au jugement dans les rangs du public.Le procÃ¨s du fondateur et dirigeant prÃ©sumÃ© de l'Union des patriotes congolais (UPC) et ex-commandant des Forces patriotiques pour la libÃ©ration du Congo (FPLC) s'Ã©tait ouvert le 26 janvier 2009 et achevÃ© le 26 aoÃ»t 2011. TransfÃ©rÃ© Ã La Haye en 2006, Thomas Lubanga avait plaidÃ© non coupable.RÃ©gie par le Statut de Rome entrÃ© en vigueur en 2002, la CPI, entrÃ©e en fonction en 2003, est le premier tribunal pÃ©nal international permanent chargÃ© de juger les auteurs prÃ©sumÃ©s de gÃ©nocides, crimes contre l'humanitÃ© et crimes de guerre.